

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU 12 JUILLET 2017

Plan de zonage du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Nicolas TERROD Maire de Salon-de-Provence		
Direction de : Urbanisme et d'Aménagement	P.D.S. Approuvé par Arrêté Préfectoral du : 13 juillet 1977 Révision partielle approuvée le : 30 juillet 1994 Révision prescrite par le Conseil Municipal du : 26 Janvier 1996 Révision Générale approuvée le : 12 avril 2001 P.D.S. mis en révision par délibération du Conseil Municipal du : 24 Mars 2005 Modification n°1 approuvée le : 10 Février 2011 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 14 Décembre 2011 Modification simplifiée n°2 approuvée le : 5 avril 2012 Modification n°2 approuvée le : 19 Décembre 2013 PLU mis en révision par délibération du Conseil Municipal du : 18 juillet 2014 PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 11 mars 2016 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12 juillet 2017	

Légende :

Limite de zone et de secteur

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Marge de Recullement

Zone Non-édificable

Voie bruyante de type 1 à type 4

1, 2, 3 ou 4

SERVITUDES D'URBANISME

Périimètre d'attente de projet d'aménagement (art. L. 152-4-6)

Servitude de mixité Sociale (art. L. 152-4-6)

Périimètre de mixité Sociale (art. L. 152-4-6)

Orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 152-4-1)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Ouvrage public (numéro de ER)

Voie à créer (numéro et largeur de ER)

Voie à élargir (numéro et largeur de ER)

Intention de création de voie nouvelle (numéro de ER)

Carréfour à aménager

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

Forage de la craie

CANAU

Réseau hydraulique

RISQUES

Secteur de risque de stagnation des eaux de ruissellement pluvial

Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales

Atlas des zones inondables (AZI) - Enveloppe hydrogéomorphologique

Secteur de risque d'inondation lié à la Touloubre :

Risque d'inondation grave

Risque d'inondation modérée

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

Hais à conserver

Immeubles ou îlots à protéger

Jardins à créer ou à conserver

Arbres à conserver

Alignements à conserver

Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

(au titre de l'Article L. 147-1, § 1, 1° de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la lutte contre le bruit)

Zone A, B ou C